

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ANSM
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Décision DG n° 2012-65 du 11 mai 2012 portant nomination auprès du groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : ETSM1230293S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 1221-8, L. 1221-8-2, L. 5311-1, L. 5311-2, D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2005-09 du 6 janvier 2005 portant création d'un groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Les personnalités suivantes sont nommées membres du groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles :

M. ANDREU (Georges).
Mme BUSSEL (Annette).
M. JOUSSEMET (Marcel).
M. MASSE (Maurice).
Mme MIGONNEY (Véronique).
M. REDERSDORFF (Jean-Claude).
Mme SUSEN (Sophie).
M. TRAINEAU (Richard).

Article 2

M. JOUSSEMET (Marcel) est nommé président du groupe d'experts pour l'évaluation des produits sanguins labiles.

Article 3

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 11 mai 2012.

Le directeur général,
PR D. MARANINCHI